



## Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais  
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

### Compte-rendu du CTL du 07/12/2021

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur Claude GIRAULT. Ce CTL a eu lieu en présentiel.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont lu une déclaration liminaire que [vous retrouverez ici](#).

Le Président a répondu à cette déclaration en indiquant que la direction ne souhaite pas présenter en CT l'implantation physique des agents, que cela dépend des chefs de services...

Concernant le NRP, le Président poursuit sa feuille de route et indique qu'« il ne suffit pas de regarder derrière pour aller devant », la DGFIP doit évoluer.

Pour l'après 2023, il n'y aurait pas de plans cachés. Le seul sujet en questionnement est celui de la mission foncière (incitation de la DG à la création d'un PELH mais sans obligation) Le sujet sera vu avec les syndicats en temps voulu.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont répondu que le règlement intérieur indique bien que les fonctionnements des services doivent être vus en comité technique.

## **1 – NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ (pour avis)**

### **1.1 - Création du SGC de Montreuil-sur-Mer par transformation de la trésorerie de Montreuil, le transfert intégral de l'activité SPL des trésoreries de Campagne-les-Hesdin, Berck et Le Touquet Paris-plage au 01/09/2022 :**

Dans le cadre du NRP, il est prévu la création du SGC de Montreuil-sur-Mer au 01/09/2022, issu de la transformation de la trésorerie de Montreuil-sur-Mer en SGC et du transfert intégral des activités SPL des trésoreries de Campagne-lès-Hesdin, Berck et Le Touquet Paris-Plage.

Les emplois concernés par ce projet sont :

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Structures au 1er janvier	CSC et IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------	---------	---	---	---	-------	--------------

CRÉATION DU SGC DE MONTREUIL SUR MER							
Trésorerie Montreuil-sur-Mer	1		3	6	6	16	
Trésorerie Campagne-lès-Hesdin		(1)	(1)	5	2	7	(1) Les emplois de A+ et de A de la TS de Campagne est mis à la disposition du directeur
Trésorerie Berck-sur-Mer	1			2	1	4	
Trésorerie Le Touquet Paris-plage	(1)		(1)	1	1	2	(1) Les emplois de A+ et de A de la TM du Touquet sont mis à la disposition du directeur
<b>SGC de Montreuil-sur-Mer</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	

Concernant l'aspect immobilier, vos **élus FO-DGFIP 62** ont dénoncé un projet non abouti. La direction n'a d'ailleurs aucun plan immobilier à présenter..

La division BIL a indiqué avoir effectué prioritairement le traitement de l'amiante des sols et cloisons.

Le SGC se situerait probablement à l'étage avec un nouveau cloisonnement à prévoir.

Le SIE irait au RDC à la place de la trésorerie actuelle – Le PCR au RDC là où il était avant

La DDTM pourrait également arriver dans les locaux...

Sur la partie recouvrement du SIP, un plan est en cours pour créer un plateau de 8 personnes + un bureau pour l'adjoint. Les agents du BIL installeront prochainement les bureaux et armoires, et la société Satelec installera une nouvelle perche électrique avant les vacances scolaires.

Tous les agents concernés par le SGC seront équipés d'un portable et d'une station d'accueil.

La question de l'emplacement de la caisse a été abordé mais rien n'a encore été décidé...

## **1.2 – Mise en place de conseillers aux décideurs locaux (CDL) :**

Au 1er septembre 2022 seront installés les conseillers aux décideurs locaux suivants :

- celui rattaché à la CA des Deux Baies en Montreuillois ;
- celui rattaché à la CC des 7 Vallées.

Il s'agira d'un IP et d'un IDIV.

La direction nous a informé qu'une réunion mensuelle des CDL sera organisée où seront présentés les différents sujets d'actualité. Le but étant de créer un véritable « effet réseau ». Il faudra une mutualisation des CDL (chaque CDL sera référent dans un domaine).

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**

**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

Actuellement 3 CDL sont en fonction. Au 01/01/22 : 8 CDL le seront

Quant à la mission d'animation des 22 CDL la direction précise que c'est une mission de coordination en lien avec la division SPL qui fixera les objectifs des CDL.

Pour le suivi d'activité, chaque CDL devra remplir le tableur prévu à cet effet. Une remontée sera faite par semestre et envoyé à la délégation (notamment le nombre de saisine domaines de sollicitation (prédominance domaine budgétaire et comptable pour 2021))

Un bilan sera effectué à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### **1.3 – Mise en place des accueils de proximité :**

Concernant Berck, Campagne, et Le Touquet, un contact sera pris prochainement avec les élus concernés pour proposer l'organisation de permanences dans ces communes.

28 Espaces France Service (EFS) existent aujourd'hui – objectif 39 pour fin 2022

#### **Votes :**

<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>FO-DGFIP 62 (4 voix)</b>		<b>X</b>	
<b>SFP (2 voix)</b>		<b>X</b>	
<b>CGT (ABSENTS)</b>			<b>absent</b>
<b>CFTC (1 voix)</b>		<b>X</b>	
<b>UNSA (1 voix)</b>			<b>absent</b>

**Pour ce premier point relatif à la création du SGC de Montreuil-sur-Mer, vos élus FO-DGFIP 62 ont voté CONTRE compte tenu du fait de l'absence de plans immobiliers et plus globalement d'une évidente précipitation. Pourquoi présenter ce projet si tôt alors que la direction ne peut pas nous apporter de réponses quant à l'implantation physique des agents, la tenue de la caisse, etc**

**L'UNSA ayant quitté la séance avant le vote, il n'y a pas eu de vote contre unanime et ce point ne sera pas revu dans un nouveau CT.**

### **2- Fusion du SPFE de Boulogne-sur-Mer 1 et des SPF de Boulogne-sur-Mer 2 et de Saint-Omer (pour avis)**

Le poste comptable absorbant est le SPFE de Boulogne-sur-Mer 1; les postes comptables absorbés sont les SPF de Boulogne-sur-Mer 2 et Saint-Omer.

La fusion juridique des SPF-E de Boulogne et SPF de Saint-Omer est programmée au **7 mars 2022**.

Le délai de publication commun de 74 jours depuis le 03/12.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont dénoncé le fait que 7 emplois sont transférés au SPFE BSM alors qu'il n'y a que 3 voir 4 places physiques disponibles.

Le président a demandé à ce que les postes implantés soient actés... (en poussant les murs ??)

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont demandé si les emplois seront supprimés ou gelés pour le 01/09/22..? Le président a indiqué que l'exercice emploi est annuel, il faudra donc voir en 2022 si les charges des SPF seront toujours aussi importantes qu'en 2020 ou 2021.. ? et la nécessité de maintenir ce niveau d'emploi?

Le président a refusé de prendre l'engagement de créer une antenne du SPF sur St Omer.

Concernant le pilotage du SPF fusionné, la responsable du SPF actuel de BSM en prendra la tête jusqu'à sa retraite en fin 2022. Nous avons demandé à la Direction si le responsable du SPF de St Omer pourrait prendre la succession. La Direction a répondu qu'un appel à candidature sera lancé et qu'elle aura la possibilité de l'y installer en fonction du futur classement.

Concernant les frais de déplacement, il a été précisé que la résidence administrative des agents travaillant à distance sera celle où ils exercent la majorité du temps.

Quant aux SAPF, il n'y a pas de vocation à transférer des charges dessus.

**Votes :**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP 62 (4 voix)</b>			<b>REFUS</b>
<b>SFP (2 voix)</b>		<b>X</b>	
<b>CGT (ABSENTS)</b>			<b>absent</b>
<b>CFTC (1 voix)</b>		<b>X</b>	
<b>UNSA (1 voix)</b>			<b>absent</b>

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont refusé de voter pour être en continuité de leur action concernant la mise en place des SPFE dans le département. 1 voire 2 SPFE étaient prévus en 2016 et Force Ouvrière, seul, a réussi à obtenir ce troisième SPFE.

C'est pourquoi nous ne pouvons voter contre la fusion de ces SPFE qui est, certes, un pis-aller à leur suppression totale.

De plus, la prise en charge du volet humain et matériel, ou plutôt l'absence de prise en charge effective, motive d'autant plus notre refus de voter.

### **3- Questions diverses**

- démarches à faire pour l'indemnité TT : pas encore de consignes de la DG
- point sur les contractuels : 1 au sgc Lens – 1 immeuble Henin – 1 Calais CH – 2 CC Lens – 1 gardien Béthune – 1 CDL CAHC

#### **Les élus FO-DGFiP 62 :**

**Titulaires** : Michaël MILLOT, Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT

**Suppléants** : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

**Experts** : Fabienne OUSSELIN, Christine COLLIER-LEFRANC et Florent VERMELLE

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais